CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 15 janvier 1973

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

LES AÉROPORTS

VANCOUVER—LE PROJET DE NOUVELLE PISTE—LES RÉPERCUSSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre, afin de présenter, aux termes de l'article 43 du Règlement, la motion suivante de nature urgente. Le gouvernement a négligé jusqu'ici de rendre publique une étude à propos des répercussions sur l'environnement dont on pourrait tenir compte lors des audiences d'expropriation qui débuteront le mercredi 17 janvier 1973 au sujet de la nouvelle piste qu'on songe à construire à l'aéroport de Vancouver: Je propose donc, appuyé par le député de Fraser Valley-Est (M. Patterson):

Que la Chambre ordonne au ministre des Transports de remettre immédiatement à celui qui est chargé d'entendre l'affaire toutes les études à propos des répercussions sur l'environnement ou des effets de la nouvelle piste qu'on veut construire à l'aéroport international de Vancouver et de les mettre également à la disposition de ceux qui s'opposent au projet et qui comparaîtront à ladite audience qui débutera le mercredi 17 janvier 1973.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion présentée à la Chambre aux termes de l'article 43 du Règlement et, qui exige le consentement unanime. Ce consentement est-il accordé?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il n'y a pas unanimité, la motion ne peut pas être mise en délibération.

L'ENVIRONNEMENT

LE JUGEMENT RELATIF AU POUVOIR LÉGISLATIF DES PROVINCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande l'autorisation de présenter une motion concernant une décision d'un juge de cour de comté, en Ontario, qui conteste le droit d'un gouvernement provincial de légiférer en matière de protection de l'environnement. J'aimerais proposer, avec l'assentiment unanime de la Chambre et l'appui du député de Vancouver-Sud (M. Fraser):

Que la Chambre demande au procureur général du Canada de renvoyer officiellement la question à la Cour suprême du Canada conformément aux prescriptions pertinentes de la loi sur la Cour suprême.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée par le député de Fundy-Royal. Cette motion doit obtenir le consentement unanime de la Chambre aux termes de l'article 43 du Règlement.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE À SUIVRE EN CE QUI A TRAIT À LA PRÉSENTATION DES BILLS PUBLICS INSCRITS AU FEUILLETON

M. l'Orateur: J'aimerais rappeler la procédure suivie ces dernières années en ce qui a trait à la présentation et à la 1^{re} lecture des bills publics. Le *Feuilleton* d'aujourd'hui renferme quelque 120 bills émanant des députés. Il va sans dire que la présidence n'a pas eu le loisir d'examiner les dispositions de chacun de ces bills. En conséquence, la Chambre voudra peut-être adopter la façon de procéder qu'elle a suivie au cours de sessions récentes, c'est-à-dire, présenter ces bills et leur faire subir la 1^{re} lecture, de sorte que chacun d'eux puisse être examiné minutieusement d'ici au moment désigné pour la 2^e lecture, afin de permettre à la présidence de déceler toute erreur allant à l'encontre des coutumes de la Chambre.

Je suggère donc que, de l'assentiment unanime, tous les bills publics figurant aujourd'hui au *Feuilleton* pour fins de présentation au nom de députés soient censés avoir été présentés et lus pour la 1^{re} fois et avoir fait l'objet d'un ordre tendant à leur impression et à leur 2º lecture à la prochaine séance de la Chambre, sous réserve, naturellement, d'un examen ultérieur quant à la régularité de chacun. Plaît-il à la Chambre de procéder de la façon que je viens de mentionner?

Des voix: D'accord.

BILLS PUBLICS

PREMIÈRE LECTURE

Bill C-5 modifiant la Loi sur les normes des prestations de pension (renseignements aux employés)— M. Rose.

Bill C-6 modifiant la Loi nationale sur l'habitation (projets municipaux contre la pollution des eaux et des sols)—M. Alexander.